

Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation de la société PSV du 24 juin 2008 à la sous-préfecture de Sens

Le 24 juin 2008 s'est tenue en sous-préfecture de SENS, la seconde réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'établissement classé Seveso seuil haut PSV.

Présents :

M. Alexandre SANZ, chef du SIACED-PC à la préfecture de l'Yonne,

M. Dominique VANDERSPEETEN, chef de la cellule risques industriels Bourgogne de la DRIRE Bourgogne,

M. Alain LADRANGE, Conseiller Général de l'Yonne,

M. Maurice CAMBUZAT, Mairie de Véron,

M. Pascal CROU, Maire de Passy,

M. Stéphane CALIMACHE, SDIS 89,

Mme Emmanuelle CARON, DDE du département de l'Yonne,

M. Michel DEKETEKARE, responsable d'exploitation du site PSV,

M. Arnault BEAUDOT, secrétaire CHSCT de la société CAPSERVAL,

M. Gérard POISSON, association ADENY,

Mme Micheline KRÄHENBUL, Yonne Nature Environnement,

M. Jean-Louis HERGLE, représentant le sous-préfet de Sens,

Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB¹.

1/ Ouverture de séance par M. le président

En l'absence de M. le sous-préfet, M.SANZ préside la séance. Il rappelle l'ordre du jour.

¹ ACERIB : Agence de Communication et d'Echange sur les Risques Industriels en Bourgogne

2/ Rapport d'activités par l'exploitant

M. DEKETEKAERE présente ce point.

Il assure, depuis juin, la fonction de responsable de l'exploitation, précédemment occupée par M. PERETTI, président.

L'équipe actuelle :

- Président : M.Jean Luc BILLARD
- Responsable exploitation : M.Michel DEKETELAERE
- Responsable dépôt : M.Laurent BIENNE
- Adjoint Responsable dépôt : M.Philippe MORESK
- Magasiniers : 3
- Chauffeur : 1

L'administration relève des services du groupe CAPSERVAL (propriétaire de PSV).

2.1/ Activité

Les activités du site restent les mêmes :

- Réception et stockage de produits dans leur emballage d'origine destinés à l'agriculture : phytosanitaires entre autres ;
- Distribution vers les organismes stockeurs et les agriculteurs pour le compte des organismes stockeurs ;
- Les produits n'appartiennent pas à PSV mais aux déposants.

La plateforme de stockage, située dans la zone d'activité de Véron, est classée « établissement à risques ».

- Superficie de stockage : 4 430 m².
- Capacité de 2 000 tonnes avec 1 300 tonnes de produits agro pharmaceutiques dont 50 tonnes de produits toxiques.

L'arrêté préfectoral de PSV est le n° PREF-DCDD-2006-0229 du 12 mai 2006, il porte autorisation d'exploiter une installation de stockage de produits destinés à l'agriculture, à hauteur de :

Code	Qualification	Quantités autorisées (tonnes)	Quantités réelles du 27/04/07 au 31/03/08
1111L	Produit très toxique liquide	10	Passage de 9,9kg à 0 le 29/06/07
1111S	Produit très toxique solide	6	0 sur toute la période
1155	Produit phytosanitaire autre	1300 dont ci-dessous :	
1155TL	Produit phytosanitaire T (liquide)	50 T	
1155TS	Produit phytosanitaire T (solide)		Maximum 31 tonnes
1172	Produit phytosanitaire T+ (risque pour l'environnement)	1000	
1173	Produit phytosanitaire T (toxique pour l'environnement)	900	
1200	Comburant	25	
1412	Aérosol	7	

T = toxique.

Seuils autorisés et activité réelle :

Lors de la demande d'arrêté, les produits phytosanitaires étaient différents – plus toxiques. L'agriculture évolue dans le sens de la baisse de ces produits. CAPSERVAL est en outre inscrit dans une filière de production d'aliments infantiles et a supprimé de ces stocks des produits autorisés, mais non homologués pour une telle activité. Les seuils autorisés restent cependant adéquats : en cas de reclassement d'un produit, le site serait apte à le stocker de manière conforme. Par ailleurs, la société envisage de stocker des produits provenant d'autres coopératives (pas forcément des produits les plus toxiques).

Bilan « État des matières dangereuses » établi du 27/04/07 au 31/03/08, transmis au CLIC le 31/03/08 : aucun dépassement des quantités maxi autorisées.

Gestion des produits : un logiciel - GEODE – a été installé en 2007. Il permet de connaître en temps réel :

- Les mouvements des produits
- Leurs emplacements
- L'état des stocks permanent.

Des vérifications mensuelles sont effectuées sur l'adéquation des informations GEODE et du dépôt réel. Par ailleurs, suite à une remarque formulée par la DRIRE, les données sont désormais accessibles de l'extérieur du site : possibilité de connaître l'état des stocks par site et catégorie malgré l'impossibilité d'accéder au site (accident de nuit par exemple). L'accès est réservé aux responsables du site. Il n'est pas envisagé de l'ouvrir aux services de secours pour l'instant.

2.2/ Mesures de sécurité

Moyens techniques

- Répartition des produits dans 8 cellules de stockage spécifiques (limiter la propagation incendie)
- Stockage sur cuve de rétention (protéger l'environnement)
- Site en rétention (protéger l'environnement)
- Détection incendie et moyens de lutte contre l'incendie (cellule 1).

Moyens organisationnels

- Système de gestion de la sécurité (SGS)
- Site sous surveillance permanente (personnel le jour, télésurveillance et inspections aléatoires la nuit et jours non ouvrés).

2.3/ Bilan des actions pour la prévention des risques

Bilan établi sur la période décembre 2006 à décembre 2007 : un tableau récapitulatif des investissements courants est présenté (21 000 € en 2007, 20 000 € en 2006).

- travaux sur les entrepôts, les chariots élévateurs,
- maintenance sur les portes, la sécurité incendie,
- vérifications périodiques appareils de levage, extincteurs, exutoires de fumées, treuils, protections parafoudre...

Actions suite aux remarques formulées lors d'inspections :

- Eleveurs de quai : pas de vérification 2006, réalisée en mai 2007
- Protection foudre : pas de vérification 2006, réalisée en décembre 2007.

2.4/ Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Le SGS de PSV comprend la description de l'organisation, 25 procédures et les enregistrements associés.

Les améliorations* :

- Informatisation du SGS (juillet 2007) en complément du classeur papier
- Travaux d'amélioration pour la mise en rétention du site (courant 2008) : afin de palier une éventuelle défaillance du système par boudins, des dos d'âne permanents vont être installés.
- Réalisation d'audits croisés inter - entreprise avec Davey Bickford : rencontre préalable le 20/06/08
- Visite et échange avec le SDIS le 19/05/08
- Exercice d'alerte et d'évacuation des locaux réalisé le 23/05/08 : moins de 4 mn.

* voir le rapport de la revue de direction transmis à la préfecture.

2.5/ Bilan des incidents et accidents

Cinq incidents du 05/03/07 au 24/10/07 :

N°44 : porte de secours cellule 1

- Remplacement de la serrure défectueuse (27/04/07)

N°45 : pied de rack défectueux cellule 1

- Mise en place d'un système dégradé d'exploitation (seul le picking – stockage au sol - est autorisé sur l'ensemble du rack)
- Réparation du pied et levée du système dégradé (06/06/08).

N°46 : problème d'ouverture d'un rideau métallique

- Attente de l'intervention d'une entreprise extérieure pour changer le rideau.

N°47 : filtres périmés pour des masques individuels

- Filtres remplacés.

N°48 : manque de connaissance de quelques procédures

- Exercice procédure « gestion d'alerte » (23/05/08)
- Formation prévue pour juillet 2008 suite à l'informatisation du SGS.

2.6/ Les grands « chantiers » de 2008

- Installation de la détection incendie sur toutes les cellules hors cellule 1 (déjà équipée) suite à la mise en demeure prononcée à l'encontre de PSV
- Mise à jour de l'étude de dangers: deux rencontres d'experts pour l'étude de dangers prenant en compte une approche PPRT
- Mise à jour du POI
- Finalisation du dispositif d'alerte : sirène à installer. Il serait possible de l'installer sur le clocher en remplacement de la sirène existante de la mairie, défaillante (rencontre prévue avec madame le maire). Cependant, cela entraînerait un déclenchement par téléphone, 3 fois plus coûteux qu'une installation sur le site, obstacle important pour ce projet. Installée sur le site, la sirène sera moins audible pour certains habitants de la commune.

3/ Inspections de la DRIRE et instructions engagées depuis le dernier CLIC

Ce point est présenté par M.VANDERSPEETEN.

Dernière inspection réalisée le 7 décembre 2007, avec 4 points à l'ordre du jour :

1) Suites de l'inspection de novembre 2006 :

Absence de détecteurs incendie en cellules C2 à C8 :

- nécessité de rechercher et sélectionner une solution performante,
- actualiser les schémas d'alerte et la mise à jour de la liste des intervenants du POI.

Modification de la procédure de mise en rétention du site :

- étanchéité à revoir et réviser les conditions d'organisation de la mise en œuvre de la rétention.

Autres procédures et remarques formulées :

- pas de remarque sur les procédures revues et examinées, ni sur les suites données à la vérification électrique, local déchets, etc,
- méthodologie de revue de direction adaptée mais décalage entre le niveau de performance retenu et les constats faits par l'inspection.

2) Examen des REX sur incidents et accidents :

- enregistrement des incidents et accidents correctement mené,
- les conditions du suivi du REX de ces événements nécessitent des améliorations (actions correctives décidées sans qu'une date de réalisation ne soit planifiée).

3) Application du Système de Gestion de la Sécurité :

Audit du SGS : examen de conformité.

Revue de direction

- amélioration à obtenir au regard des commentaires faits dans le cadre des suites d'inspection formulées ci avant.

Audits internes

- contenu du rapport constructif mais les points d'amélioration ne bénéficient pas d'un suivi formalisé et les hiérarchisent si nécessaire.

Maîtrise des procédés

- nécessité de définir la notion de mode dégradé au sein de son établissement avec la mise en place d'une démarche permettant de les repérer,
- mise en œuvre d'une gestion de ces modes,
- vérification par sondage des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2006.

4) Inspection par sondage des installations :

Simulation d'un exercice de départ d'incendie :

- la procédure mise en œuvre nécessite d'être améliorée au regard des constats effectués lors de cet exercice,
- amélioration des dispositifs d'obturation à obtenir,
- pas de justification entre adaptation du dispositif de rétention et la situation du site,
- amélioration des procédures, fiches réflexes à obtenir.

> Rappel à la réglementation demandant la révision et l'amélioration des dispositions relatives à l'organisation, à la maîtrise et à la gestion des situations d'urgence.

La demande de mise à jour de l'étude de dangers sera prochainement rappelée à la société PSV.

4/ Plan Particulier d'Intervention

M.SANZ présente ce point.

Le risque zéro n'existant pas, il est convenu de se préparer à un accident au moyen du PPI. Trois scénarii ont été étudiés : incendie, explosion, pollution. Le scénario d'explosion n'a pas été retenu suite aux études techniques, les quantités de produits visés n'étant pas suffisantes pour initier un accident majeur compte-tenu des mesures de sécurité préventives prises par l'exploitant.

Incendie : le SDIS est le premier moyen de secours mis en œuvre pour maîtriser le sinistre. Le plan prévoit une dotation de moyens spécifiques d'équipement : les cellules chimiques.

Pollution : il s'agit de pollution de l'air, le site étant en rétention pour tout rejet liquide. La rose des vents pose comme scénario défavorable un vent de direction sud-est rabattant le nuage toxique vers un lotissement. Compte tenu de ces éléments, le positionnement de la sirène d'alerte est important. Une décision doit être prise rapidement.

Le PPI a pris le parti de bloquer la circulation dans la zone industrielle en cas d'accident, ce qui implique la mobilisation de tous les services gestionnaires routiers, pour lesquels la préfecture se tient à disposition.

Remarques :

- le « château » n'est plus un centre de loisirs mais transformé en 42 logements
- 2 artisans résident toujours sur la zone.

Alerte : une seule sirène pourrait suffire (contre deux, une sur le site et une sur le clocher), mais cela nécessite la pose d'un mât de 15 à 18 m de haut pour lequel un permis doit être demandé et obtenu auprès de la mairie. Cette question nécessite une étude plus poussée.

Protection du site contre les intrusions : cette question a déjà été évoquée (voir point 2). L'intervention en cas de déclenchement d'une alerte intervient et prévient en moins de 8 mn. Trois personnes peuvent être contactées en cas de problème, avec deux personnes en permanence d'astreinte.

Outre les exercices de terrain POI ou internes avec le SDIS, le PPI devra être testé dans les trois ans à venir (période de validité d'un PPI).

M. SANZ remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le chef du service interministériel de
protection civile

signé

Alexandre SANZ